



Adresse de l'article <http://www.lagazettedescommunes.com/60359/le-ps-veut-une-loi-contre-l'exploitation-des-gaz-de-schiste/>

ENERGIE

Le PS veut une loi contre l'exploitation des gaz de schiste

O. Schneid | France | Publié le 23/03/2011

Des députés socialistes ont déposé le 22 mars 2011 un texte visant à interdire l'accès à une ressource qui suscite la colère de nombre d'élus nationaux et locaux... mais l'appétit de compagnies énergétiques.

«La fronde citoyenne qui s'est mise en place à travers la France ces derniers mois contre la prospection de gaz de schiste nous oblige à réagir».

Dans leur proposition de loi, dont l'examen est prévu le 12 mai, affirment-ils, les 21 députés PS signataires dénoncent «l'opacité qui a entouré la délivrance de permis d'exploration dans tout le pays».

Les régions pour l'instant concernées sont :

- Midi-Pyrénées,
- Rhône-Alpes,
- PACA,
- Languedoc-Roussillon,
- Ile-de-France
- et Picardie.

Une fronde politique s'est aussi organisée depuis plusieurs semaines, unissant des parlementaires, conseillers régionaux et généraux et maires de droite et de gauche. 80 parlementaires de tous bords ont cosigné, le 3 mars 2011, une motion parlementaire ^[1] « contre l'exploitation du gaz de schiste » écrite à l'initiative de Pierre Morel-à-L'Huissier (UMP, Lozère) et Pascal Terrasse (PS, Ardèche).

Elle a contraint les ministres de l'Ecologie Nathalie Kosciusko-Morizet et de l'Energie Eric Besson à réagir, le 4 février, en saisissant le Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGIET) et celui de l'environnement et du développement durable (CGEDD), « parce que ce sujet suscite des interrogations ».

Puis le chef du gouvernement François Fillon à monter au créneau le 11 mars ^[2], pour à la fois juger ces interrogations « légitimes » et confirmer la suspension de tous les projets jusqu'à la publication, « dans la première quinzaine de juin », du rapport des deux organismes.

Principe de précaution

A l'appui de leur texte, les députés PS brandissent la Charte de l'environnement – elle a « valeur constitutionnelle », rappellent-ils -, et en particulier son article 5, qui instaure le « principe de précaution ».

Un concept également mis en avant par le Premier ministre.

Mais les parlementaires de gauche marquent leur différence en dénonçant plus généralement des choix énergétiques « largement incompatibles avec les objectifs des Grenelle de l'environnement et de la mer » et « privilégiant le développement du nucléaire et l'exploitation d'hydrocarbures non conventionnels au détriment des énergies renouvelables, de l'éco-innovation et des investissements dans l'efficacité énergétique ».

Une politique qualifiée de « pour le moins inopportune en ces temps de crise environnementale mondiale ».

Ces critiques prennent une résonance particulière dans une période sensible pour l'avenir de l'industrie nucléaire, où les énergies renouvelables sont par ailleurs malmenées.

Alors, les compagnies gazières sont à l'affût, notamment prêtes à se lancer dans l'exploitation d'un gaz de schiste dont les ressources mondiales seraient, selon les experts, 4 fois plus importantes que celles en gaz conventionnel...

REFERENCES

Charte de l'environnement de 2005